



Clichy, le 20 novembre 2018

Direction des Affaires Juridiques
et du Secrétariat Général
Dossier suivi par Audrey Mazzella
01 84 11 73 14
audrey.mazzella@ville-clichy.fr

OBJET : Convocation des membres du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain conseil municipal se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, **lundi 26 novembre 2018 à 9h00**, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour n'ayant pu être débattus lors de la séance du 19 novembre 2018 (convocation du 13 novembre 2018).

La présente convocation entre dans le cadre de l'application de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, suite à l'absence de quorum constatée à 14h30.

L'ordre du jour de la séance du 26 novembre 2018 est ainsi arrêté :

IV. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, directeur des affaires culturelles
- 4.2. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, responsable du secrétariat général et des archives municipales
- 4.3. Taux de rémunération du personnel paramédical vacataire

V. PREVENTION ET CITOYENNETE

- 5.1. Adhésion à l'association E-enfance
- 5.2. Adhésion à UNICEF France et approbation de la convention d'objectifs « Ville amie des enfants »

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 6.1. Rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis 10, rue Dagobert

VII. SOLIDARITE ET SANTE

- 7.1. Adhésion à l'association INTERFILM pour le projet cinéclub
- 7.2. Subvention exceptionnelle à l'association « REVHEPAT »

VIII. POLITIQUE DE LA VILLE

- 8.1. Avenant n°2 au Contrat de Développement Département - Ville : Réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo
- 8.2. Programmation des actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour l'année 2018 et plan de financement

IX. MISSION HANDICAP ET ACCESSIBILITE

- 9.1.** Présentation du compte rendu de la commission handicap et espaces publics 2018

X. URBANISME – AMENAGEMENT

- 10.1.** Approbation de la convention de subvention entre l'EPT, la ville de Clichy et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain, dite CARU
10.2. Approbation de la convention de subvention entre l'EPT, la ville de Clichy et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières
10.3. Clôture de la concession de la ZAC Trouillet-Fouquet
10.4. Rétrocession à la ville de Clichy du parc Marcel Bich (parcelles cadastrées section AD n° 110, AD n° 112, AD n° 113)
10.5. Centre artisanal Léon Blum – Acquisition d'un local commercial
10.6. Acquisition du lot de copropriété n° 1 de l'immeuble sis 12, rue de Paris
10.7. Acquisition du lot de copropriété n° 2 de l'immeuble sis 12, rue de Paris

XI. HABITAT

- 11.1.** Garantie d'emprunt au profit de l'ESH 1001VIES HABITAT concernant la réhabilitation de la résidence AMADEUS – 111 logements PLA sis 39 bis, 41 et 43, rue Madame de Sanzillon

XII. TRAVAUX

- 12.1.** Protocole transactionnel entre la ville de Clichy et la société ALLIANCE ENTREPRISE
12.2. Protocole transactionnel entre la ville de Clichy et la société COLAS

XIII. CULTURE ET PATRIMOINE

- 13.1.** Convention de partenariat avec l'association « Cultures du Cœur » Hauts-de-Seine
13.2. Adhésion à l'association « Les petits débrouillards »

XIV. MANIFESTIONS – ÉVENEMENTIEL

- 14.1.** Création de tarifs d'occupation du domaine public – Marché de Noël 2018
14.2. Approbation de la convention de partenariat liant la ville de Clichy et L'Oréal dans le cadre de la 4^{ème} édition « La Clichoise »

XV ADMINISTRATION GENERALE

- 15.1.** Adoption de la convention entre la ville et le conseil départemental des Hauts-de-Seine pour la numérisation et la réutilisation des archives communales par le département
15.2. Communication des décisions prises par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 1.7 du 17 novembre 2016

Afin de répondre parfaitement au droit à l'information des conseillers municipaux conformément à l'article L2121-13 du CGCT, il est procédé à trois envois différents des dossiers relatifs à la présente séance du conseil municipal.

Le dossier du conseil municipal sera mis à disposition suivant les modalités ci-après :

- Un courrier postal avec avis de réception comportant l'ordre du jour, les projets de délibérations ainsi que les notes explicatives de synthèse s'y rapportant
- Un dossier dématérialisé comportant l'ordre du jour, les projets de délibérations, les notes explicatives de synthèse s'y rapportant ainsi que les pièces nécessaires à la bonne compréhension disponible :
 - sur le réseau ville « \\mairie-clichy\services\conseil-municipal »
 - sur la plateforme « *owncloud* » sécurisée par mot de passe

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération.



Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSGLC18_05562- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/4.1

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : directeur des affaires culturelles

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de directeur des affaires culturelles relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions ;

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'emploi de directeur des affaires culturelles relève de l'article 3-3-2° précité.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Participation à l'élaboration de la politique culturelle du territoire.
- Coordination et pilotage des projets culturels.
- Supervision de la gestion des équipements.
- Elaboration du budget, suivi de son exécution, et recherches de subventions.
- Développement de la transversalité entre les équipements culturels.

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administrative et culturelle de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée entre celle correspondante à l'indice brut 434 et celle correspondante à l'indice brut 979.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

29 pour

4 contre (M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham DAD, M.

1 abstention (M. Jean-Pierre Auffret)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05562-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;

M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSGLC18_05563- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

Délibération n° 2018/S08/4.2

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du secrétariat général et des archives municipales

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de responsable du secrétariat général relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions ;

Entendu l'exposé de Madame Sandra Humblot, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'emploi de responsable du secrétariat général relève de l'article 3-3-2° précité.

ARTICLE 2 - Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Préparation et suivi des séances du Conseil municipal et des commissions, et notamment:
 - conseil et appui juridique auprès des rédacteurs de projets de délibérations
 - validation juridique des rapports et délibérations produits par les services
 - participation à l'organisation matérielle de la séance
- Contrôle de légalité des actes de la collectivité :
 - conseil et appui juridique auprès des rédacteurs de décisions, arrêtés, conventions
 - sécurisation juridique des actes et documents élaborés par les services
 - télétransmission des actes en Préfecture
- Gestion des archives municipales

ARTICLE 3 - Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours d'attaché territorial catégorie A de la fonction publique territoriale.

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSGLC18_05564- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/4.3

Objet : Taux de rémunération du personnel paramédical vacataire

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il convient de déterminer des taux de rémunération pour du personnel paramédical vacataire employé afin de répondre à des besoins ponctuels et sur des périodes variables dans l'année ;

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – Fixe à compter du 19 novembre 2018, la rémunération des personnels paramédicaux vacataires intervenant dans les services municipaux selon les modalités suivantes :

Fonctions	Taux de rémunération
Diététicien	26,87€ bruts par heure
Technicien paramédical	26,87€ bruts par heure

ARTICLE 2 – Précise que les autres taux de rémunération du personnel vacataire en vigueur et ne figurant pas dans la présente liste demeurent inchangés.

ARTICLE 3 – Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—O—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—O—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—O—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05566-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

Délibération n° 2018/S08/5.1

Objet : Adhésion à l'association e-Enfance

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant les objectifs de lutte contre la délinquance par la mise en œuvre d'actions de prévention ;

Considérant la volonté de la Ville de Clichy-la-Garenne de sensibiliser les élèves scolarisés sur son territoire aux cyberaddictions, aux dangers d'internet et aux réseaux sociaux ;

Considérant que l'association e-Enfance est une association reconnue d'utilité publique agréée par le ministère de l'Education Nationale,

Considérant que l'association e-Enfance intervient dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les mineurs aux bons usages des outils numériques pour les aider à développer une utilisation responsable d'internet et des réseaux sociaux ;

Entendu l'exposé de Madame Nadoi HADRI, adjointe au maire déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE l'adhésion à l'association e-Enfance, par la ville de Clichy pour l'année scolaire 2018 et 2019.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 50 € sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSGLC18_05565- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

Délibération n° 2018/S08/5.2

Objet : Adhésion à UNICEF France et approbation de la convention d'objectifs « Ville amie des enfants »

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Ville de Clichy-la-Garenne d'établir un partenariat avec l'UNICEF France en faveur des droits de l'enfant dénommé « Ville amie des enfants » ;

Considérant qu'une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990 ;

Considérant que le comité français pour l'UNICEF est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique par le décret du 2 décembre 1970 ;

Considérant qu'une « Ville amie des enfants » se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'adhésion annuelle de la ville de Clichy à UNICEF France au titre de l'année 2018.

ARTICLE 2 – APPROUVE la convention d'objectifs « Ville amie des enfants » entre UNICEF France et la ville de Clichy-la-Garenne à compter de la date de signature jusqu'au terme du présent mandat municipal (2018-2020) telle qu'annexée.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 4 – DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 200€ sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet pour l'exercice en cours et les suivants.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L... 2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Publié le : **27 NOV. 2018**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSG18_05554-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/6.1

Objet : Rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis 10, rue Dagobert

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.214-1 à L.214-3 issus de l'article 58 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 et modifiés par l'article 17 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, L.300-1 et suivants, R.214-3 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 juin 2008 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, et la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 relative à l'extension dudit périmètre ;

Vu la décision n°2017-31 du 20 février 2017, par laquelle Monsieur le Maire a exercé son droit de préemption du droit au bail du local commercial sis 10, rue Dagobert, au prix de 22 500 € (vingt-deux mille cinq cents euros) et aux conditions indiquées dans la déclaration préalable ;

Vu l'estimation de la Direction Générale de Finances Publiques du 27 janvier 2017 ;

Vu l'acte pris sous seing privé du 5 mai 2017 par lequel la commune de Clichy-la-Garenne a acquis le fonds de commerce auprès du cédant, la société MPC ;

Vu le bail commercial consenti par la SCI DAGOBERT, propriétaire du local commercial, à la Ville de Clichy-la-Garenne pour une durée de 9 ans à compter du 15 juin 2017 ;

Vu la convention de sous-location à titre précaire signée le 7 octobre 2017 entre la Ville de Clichy-la-Garenne et la SARL LIBRAIRIE VILLENEUVE, à compter du 1^{er} novembre 2017, et l'avenant n° 1 à ladite convention signé le 25 octobre 2018, et notamment la clause de priorité de la SARL LIBRAIRIE VILLENEUVE à la reprise du droit au bail mentionnée dans ladite convention de sous-location ;

Considérant que la convention de sous-location susvisée arrivera à son terme le 30 novembre 2018 ;

Considérant que par courrier du 10 juillet 2018, Madame Julie GOISLARD, gérante de la SARL LIBRAIRIE VILLENEUVE, a manifesté son accord pour faire valoir la clause de priorité à la reprise du droit au bail du local commercial sis 10, rue Dagobert ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSG18_05554-DE Date de télétransmission : 27/11/2018 Date de réception préfecture : 27/11/2018
--

Considérant que, compte tenu du développement de l'activité de la société, il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

Considérant l'intérêt que représente pour les clichois et les clichoises la pérennisation d'une activité de librairie jeunesse ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la rétrocession du droit au bail relatif au local commercial situé 10, rue Dagobert au prix de 22 500 € (vingt-deux mille cinq cents euros) au profit de la SARL LIBRAIRIE VILLENEUVE, ou toute autre société qui s'y substituerait.

ARTICLE 2 -AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette rétrocession.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—O—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—O—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT
—O—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05), Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;

M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de 9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05567-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/7.1

Objet : Adhésion à l'association INTERFILM pour le projet cinéclub

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la volonté de la Municipalité de mettre ne place un cinéclub à destinations des usagers du centre Boisseau ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adhérer à l'association « INTERFILM » habilité par le Centre nationale du cinéma et par le ministre de la culture afin de pouvoir bénéficier d'une filmothèque conséquente ;

Entendu l'exposé de Monsieur Louis-Alexandre ALCIATOR, adjoint au maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE l'adhésion de la Ville à l'association INTERFILM sise, 22, rue des Cordelières, 75013 à Paris dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 120,00 € TTC.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente adhésion

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSGLC18_05567- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05), Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;

M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de 9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05568-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n°2018/S08/7.2

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association REVHEPAT

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les activités de l'association REVHEPAT revêtent un caractère d'utilité locale en matière de prévention et d'accompagnement de santé publique liée aux risques de maladie du foie ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association REVHEPAT pour l'année 2018 ;

Entendu l'exposé de Madame Mireille RÉA, adjointe au maire déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – ATTRIBUE au titre de l'année 2018 une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ à l'association REVHEPAT.

ARTICLE 2 – DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2018

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSGLC18_05568- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05680-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/8.1

Objet : Avenant n° 2 au Contrat de Développement Département - Ville : Réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Département des Hauts-de-Seine du 9 mai 2016 approuvant le Contrat de Développement Département – Ville de Clichy pour la période 2016 - 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal de Clichy du 19 mai 2016 approuvant le Contrat de Développement Département – Ville pour la période 2016 – 2018 et autorisant M. le Maire à le signer,

Vu la programmation d'investissement et notamment l'opération « *réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo* », soutenue par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine à hauteur de 707 000 € sur une base de dépenses subventionnables de 4 219 040 € HT,

Considérant que le programme initial des travaux a évolué depuis 2016 et que les études préliminaires ont permis de prioriser et de réduire certains postes de dépenses, abaissant le budget global de l'opération à 1 800 000 € HT et modifiant son plan de financement,

Vu l'article 9 du Contrat de Développement Département – Ville prévoyant que toute modification des conditions ou modalités d'exécution du dispositif, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant,

Vu le projet d'avenant n°2 au Contrat de Développement Département – Ville de Clichy pour la période 2016 – 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet d'avenant n°2 au Contrat de Développement Département – Ville de Clichy pour la période 2016 – 2018 ci-annexé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat de Développement Département – Ville 2016 – 2018.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

30 pour

4 abstentions (M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham DAD, M. Ludovic Planté)

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181220-DSGLC18_05680- DE Date de télétransmission : 24/12/2018 Date de réception préfecture : 24/12/2018
--

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05597-
DE
Date de télétransmission : 03/12/2018
Date de réception préfecture : 03/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/8.2

Objet : Programmation des actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour l'année 2018 et plan de financement

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 78 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 fixant les conditions dans lesquelles l'Etat confie la gestion de tout ou partie des fonds européens, soit en qualité d'autorité de gestion, soit par délégation de gestion pour la période 2014-2020 ;

Vu la circulaire n° NOR INTB0800148C du 11 août 2008 de la DGCL et de la DGFIP relative à la gestion de subventions globales de Fonds structurels européens par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la circulaire du Premier ministre n°5650/SG du 19 avril 2013 relative à la gestion des fonds européens de la prochaine génération, fixant à 32,5 % la part de l'enveloppe nationale de crédits FSE déléguée aux Départements ;

Considérant l'inscription des PLIE dans Le Programme Opérationnel National FSE 2014 – 2020 « Emploi et Inclusion en métropole » adopté par la Commission Européenne le 10 octobre 2014 ;

Considérant le courrier du Préfet de région du 26 mai 2015 portant notification des enveloppes de crédits du FSE Inclusion 2014-2020 que l'association GMFE 92, Organisme Intermédiaire Pivot des PLIE des Hauts-de-Seine, pourra gérer sous la forme d'une subvention globale pour le compte du PLIE de Clichy ;

Considérant l'Appel à Projets validé le 11 juin 2018 par le Conseil d'Administration de GMFE 92, Organisme Intermédiaire Pivot de gestion mutualisée des fonds européens portant sur la programmation des actions 2018 des PLIE des Hauts-de-Seine ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de l'offre territoriale en matière de développement de l'emploi pour le compte des publics clicois, accompagnés dans le cadre du dispositif PLIE ;

Entendu l'exposé de Monsieur Loïc Péron, conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DÉCIDE de verser aux opérateurs externes du PLIE, au titre de la programmation 2018, la somme de 79 526 € à prélever sur le budget du PLIE.

ARTICLE 2- DÉCIDE de programmer les actions internes du PLIE, au titre de la programmation 2018, pour un montant prévisionnel de 381 863 € de Fonds Social Européen, pour lesquels la Ville sera remboursée par GMFE 92.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 62 et 65 et que les sommes réparties par opérateur (annexe 1) feront l'objet d'un versement fractionné en plusieurs phases :

- des avances et des acomptes selon les quotités et modalités fixées par chaque convention ou marché, dès le démarrage de l'action,
- le solde à la clôture de l'action, selon les réalisations des partenaires et seulement après signature des conventions ou notification des marchés publics et contrôles de service fait.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire et son représentant à signer l'ensemble des actes liés aux différentes demandes de subventions du Fonds Social Européen, auprès de l'association GMFE 92 pour les actions internes de la Ville au titre du PLIE, et les conventions de partenariat se rapportant à l'exécution des actions à conduire en 2018 avec les opérateurs concernés.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

30 pour

4 abstentions (M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham DAD, M. Ludovic Planté)

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05570-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/9.1

Objet : Présentation du compte rendu de la commission handicap et espaces publics 2018

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoit en son article 46, que des commissions communales pour l'accessibilité soient créées dans les communes de plus de 5000 habitants ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la délibération n° 4.1 du Conseil Municipal du 27 janvier 2016 relative à la création de la Commission Communale Handicap et Espace public et désignant les membres du collège des élus ;

Vu l'arrêté du maire du 20 septembre 2016 désignant les membres des différents collèges de l'administration et des représentants de la société civile de la CCHEP ;

Vu le compte rendu de la Commission Communale Handicap et Espace Public du 19 juin 2017 ;

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE- PREND ACTE du compte rendu de la Commission Communale Handicap et Espace Public du 11 juillet 2018 ci-annexé.

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT
—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoint au maire ;

M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05596-
DE
Date de télétransmission : 03/12/2018
Date de réception préfecture : 03/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/10.1

Objet : Approbation de la convention de subvention entre l'EPT, la ville de Clichy et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain, dite CARU.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 300-5,

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite MAPTAM,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi Notre,

Vu le décret n° 2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Gennevilliers et dans lequel est intégrée la ville de Clichy-la-Garenne à compter du 1er janvier 2016,

Vu la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mars 2002 approuvant le dossier de création de la ZAC « Entrée de ville »,

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} février 2005 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « Entrée de ville »,

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} février 2005 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC tel que prévu dans le dossier de réalisation,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2012 modifiant le dossier de création de la ZAC Entrée de ville,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 février 2013 approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC « Entrée de ville »,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 février 2013 modifiant le programme des équipements publics de la ZAC Entrée de Ville,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2008 confiant à la SEMERCLI l'aménagement de l'entrée de ville à travers la Concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU,

Vu le traité de concession de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain signé le 5 décembre 2008, par les représentants de la ville de Clichy-la-Garenne et de la SEMERCLI,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2011, approuvant l'avenant n°1 à la concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU,

Vu l'avenant n° 1 à la Concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain, signé en date du 22 décembre 2011,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015, approuvant l'avenant n°2 à la Concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU,

Vu l'avenant n° 2 à la Concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain, signé en date du 16 novembre 2015,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2016, approuvant l'avenant n° 3 à la concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU,

Vu l'avenant n° 3 à la Concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain, signé en date du 15 juillet 2016,

Vu la délibération du conseil de Territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine du 15 novembre 2018, approuvant l'avenant n° 4 à la concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain,

Vu la délibération du conseil de Territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine du 15 novembre 2018 approuvant la convention de subvention pour le financement par la ville de Clichy-la-Garenne des équipements publics relevant de sa compétence réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain, dite CARU,

Considérant que la SEMERCLI est devenue la S.A.E.M CITALLIOS par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires du 7 septembre 2016,

Considérant que les opérations d'aménagement relevant de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme et non reconnues d'intérêt métropolitain ont été transférées de plein droit à l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la concession d'aménagement et de renouvellement urbain, dite CARU, a donc depuis cette date été transférée à l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine, dont dépend la commune de Clichy-La-Garenne,

Considérant d'une part la volonté partagée de l'EPT Boucle Nord de Seine et de la commune de Clichy-La-Garenne de maintenir les engagements financiers communaux et, d'autre part, le maintien de la compétence communale concernant les équipements publics réalisés dans le cadre de cette opération d'aménagement,

Considérant la convention de subvention ci-annexée ayant pour objet de préciser les conditions de versement d'une subvention par la commune à l'aménageur, dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU, dite CARU,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05596-
DE
Date de télétransmission : 03/12/2018
Date de réception préfecture : 03/12/2018

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention de subvention entre l'EPT, la ville de Clichy-la-Garenne et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne à signer cette convention de subvention.

ARTICLE 3 - AUTORISE la ville de Clichy-la-Garenne à verser à CITALLIOS, aménageur de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU, une subvention d'un montant de 4 861 787 €, dont 4 278 783 € TTC en numéraire et 583 004 € sous forme d'apport de terrains en nature, pour le financement des équipements publics relevant de sa compétence réalisés dans le cadre de l'opération

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

30 pour

4 abstentions (M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham DAD, M. Ludovic Planté)

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05), Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoï HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;

M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de 9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoï HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05579-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/10.2

Objet : Approbation de la convention de subvention entre l'EPT, la ville de Clichy et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 300-5,

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite MAPTAM,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi Notre,

Vu le décret n° 2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Gennevilliers et dans lequel est intégrée la ville de Clichy-la-Garenne à compter du 1er janvier 2016,

Vu la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération du conseil municipal du 6 mars 2007 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté du Bac d'Asnières – Valiton/Petit,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 octobre 2010 créant la Zone d'Aménagement Concerté modifiée du Bac d'Asnières – Valiton/Petit,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 novembre 2012, prenant acte du dossier de réalisation de la ZAC du Bac d'Asnières – Valiton/Petit et approuvant le programme des équipements publics de la ZAC tel que prévu dans le dossier de réalisation,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2016, approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC du Bac d'Asnières – Valiton / Petit,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2016 désignant la SEM 92 comme concessionnaire chargé de mettre en œuvre l'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton-Petit,

Vu la concession d'aménagement de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers du Bac d'Asnières et Valiton Petit du 8 juillet 2016, signée entre la ville de Clichy-la-Garenne et la SEM 92,

Vu la délibération du conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine en date du 15 novembre 2018 approuvant l'avenant n°1 à la Concession d'Aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit,

Vu la délibération du conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine du 15 novembre 2018 approuvant la convention de subvention pour le financement par la ville de Clichy-la-Garenne des équipements publics relevant de sa compétence réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton-Petit,

Considérant que la SEM 92, après avoir absorbé Yvelines Aménagement, la SARRY 78 et la SEMERCLI, est devenue la S.A.E.M CITALLIOS par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires du 7 septembre 2016,

Considérant que les opérations d'aménagement relevant de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme et non reconnues d'intérêt métropolitain ont été transférées de plein droit à l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton-Petit a donc depuis cette date été transférée à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, dont dépend la commune de Clichy-la-Garenne,

Considérant d'une part la volonté partagée de l'EPT Boucle Nord de Seine et de la commune de Clichy-La-Garenne de maintenir les engagements financiers communaux et, d'autre part, le maintien de la compétence communale concernant les équipements publics réalisés dans le cadre de cette opération d'aménagement,

Considérant la convention de subvention ci-annexée ayant pour objet de préciser les conditions de versement d'une subvention par la commune à l'aménageur, dans le cadre de la réalisation de de l'opération d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton-Petit,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention de subvention entre l'EPT, la ville de Clichy-la-Garenne et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton-Petit.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne à signer cette convention de subvention.

ARTICLE 3 - AUTORISE la ville de Clichy-la-Garenne à verser à CITALLIOS, aménageur de la concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton-Petit, une subvention d'un montant de 30 498 872 €, dont 28 956 672 € TTC en numéraire et 1 542 200 € sous forme d'apport de terrains en nature, pour le financement des équipements publics relevant de sa compétence réalisés dans le cadre de l'opération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

30 pour

4 abstentions (M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham DAD, M. Ludovic Planté)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05579-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT
—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05), Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;

M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de 9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181130-DSGLC18_05580- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

Délibération n° 2018/S08/10.3

Objet : Clôture de la concession de la ZAC Trouillet-Fouquet

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-1028 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L300-4, L311-1 et R311-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°9.5 du 22 mai 2007 désignant la SEMERCLI aménageur de la ZAC Trouillet-Fouquet et autorisant le Maire à signer le traité de concession d'aménagement ;

Vu les délibérations du conseil municipal des 18 novembre 2008, 8 décembre 2009, 14 décembre 2010, 13 décembre 2011, 17 juillet 2012, 16 décembre 2014 et 23 juin 2016 approuvant les avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 au traité de concession d'aménagement ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMERCLI du 13 juillet 2016 approuvant le traité de fusion par voie d'absorption de la société par la société SEM 92 ;

Vu la décision du 7 septembre 2016 de l'Assemblée Générale des actionnaires de la SEM 92 devenue la S.A.E.M CITALLIOS ;

Vu le dossier de clôture de la concession « ZAC Trouillet-Fouquet » confiée à CITALLIOS ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le dossier de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC Trouillet-Fouquet confiée à CITALLIOS.

ARTICLE 2 - APPROUVE le montant de l'excédent de clôture de l'opération s'élevant à 3 824 608 euros.

ARTICLE 3 - APPROUVE le versement de cet excédent à hauteur de 50 % respectivement entre le Concédant – la Ville de Clichy – et le Concessionnaire – CITALLIOS, conformément à l'article 24.3 du traité de concession, soit respectivement pour chacune des parties un montant de 1 912 304 euros.

ARTICLE 4 - DONNE QUITUS à CITALLIOS de sa mission de concessionnaire de la ZAC Trouillet-Fouquet. En conséquence, la Ville est subrogée dans les droits et obligations de CITALLIOS.

ARTICLE 5 - DIT QUE la recette en résultant sera affectée au budget communal au titre des exercices 2018 et suivants.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05581-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/10.4

Objet : Rétrocession à la Ville de Clichy du parc Marcel Bich (parcelles cadastrées section AD n° 110, AD n° 112, AD n° 113)

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2008 confiant à la Société d'économie mixte d'équipement et de rénovation de Clichy (SEMERCLI) l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Entrée de Ville à travers la concession de l'opération d'aménagement renouvellement urbain de Clichy-la-Garenne ;

Vu la concession d'aménagement et de renouvellement urbain de la ZAC Entrée de Ville signée le 5 décembre 2008 et conclue avec la SEMERCLI, et notamment ses articles 18 et 19 relatifs respectivement à la remise des équipements et aux modalités de remise des ouvrages à la collectivité ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2011 relative à l'approbation de l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement et de renouvellement urbain de la ZAC Entrée de Ville, et ledit avenant n° 1 signé le 22 décembre 2011 ;

Vu le programme des équipements publics de la ZAC Entrée de Ville approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2013 conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme, et considérant que ce programme comprend notamment le parc urbain Marcel Bich ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 relative à l'approbation de l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement et de renouvellement urbain de la ZAC Entrée de Ville et ledit avenant n° 2 signé le 16 novembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2016 relative au transfert du contrat de concession d'aménagement « renouvellement urbain de Clichy-la-Garenne » de la SEMERCLI à la SEM 92 et à l'approbation de l'avenant n° 3, ainsi que ledit avenant n° 3 signé le 15 juillet 2016 ;

Vu l'avis du 26 octobre 2018 de France Domaine estimant la valeur vénale du terrain d'assiette du parc Marcel Bich à Clichy à 1 € ;

Vu le bail signé le 1^{er} juin 2017 entre CITALLIOS et la SCI LES VIGNES DE PUTEAUX pour une durée de 36 ans sur la parcelle à usage de jardin cadastrée section AD numéro 113 moyennant un loyer annuel de 600 euros ;

Considérant que conformément à l'article 19 de la concession d'aménagement susvisée, les ouvrages ou parties d'ouvrages réalisés, et notamment les voiries, les espaces libres et les réseaux

appartiennent à la collectivité concédante au fur et à mesure de leur réalisation et lui reviennent de plein droit dès leur achèvement ;

Considérant qu'un acte constatant le transfert de propriété du terrain d'assiette du parc Marcel Bich doit être établi entre le concessionnaire CITALLIOS et la Ville de Clichy, collectivité concédante, afin de transférer la propriété des parcelles suivantes :

- les parcelles cadastrées section AD n° 110 (contenance cadastrale de 253 m²) et section AD n° 112 (contenance cadastrale de 9 809 m²), sises 26 rue Chance-Milly, pour incorporation dans le domaine public communal,
- et la parcelle cadastrée section AD n° 113 (contenance cadastrale de 59 m²) sise 28 rue Chance-Milly, faisant l'objet d'un bail au bénéfice de la crèche sise au rez-de-chaussée de l'immeuble du 28 rue Chance-Milly, pour intégration dans le domaine privé communal ;

Considérant que la S.A.E.M CITALLIOS, issue du regroupement de la SEM 92, d'Yvelines Aménagement, de la SARRY 78 et de la SEMERCLI, quatre SEM d'aménagement des Yvelines et des Hauts-de-Seine, a été constituée le 7 septembre 2016 lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM 92 ;

Vu le plan ci-joint représentant les parcelles dont la propriété doit être transférée entre CITALLIOS et la Ville de Clichy ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la cession par CITALLIOS, aménageur de la ZAC Entrée de Ville, à la Ville, moyennant un euro symbolique, des parcelles cadastrées section AD n° 110, AD n° 112 et AD n° 113 constituant le terrain d'assiette du parc Marcel Bich.

ARTICLE 2 - DIT que les parcelles cadastrées AD n° 110 et AD n° 112, à usage de parc public, seront incorporées au domaine public communal.

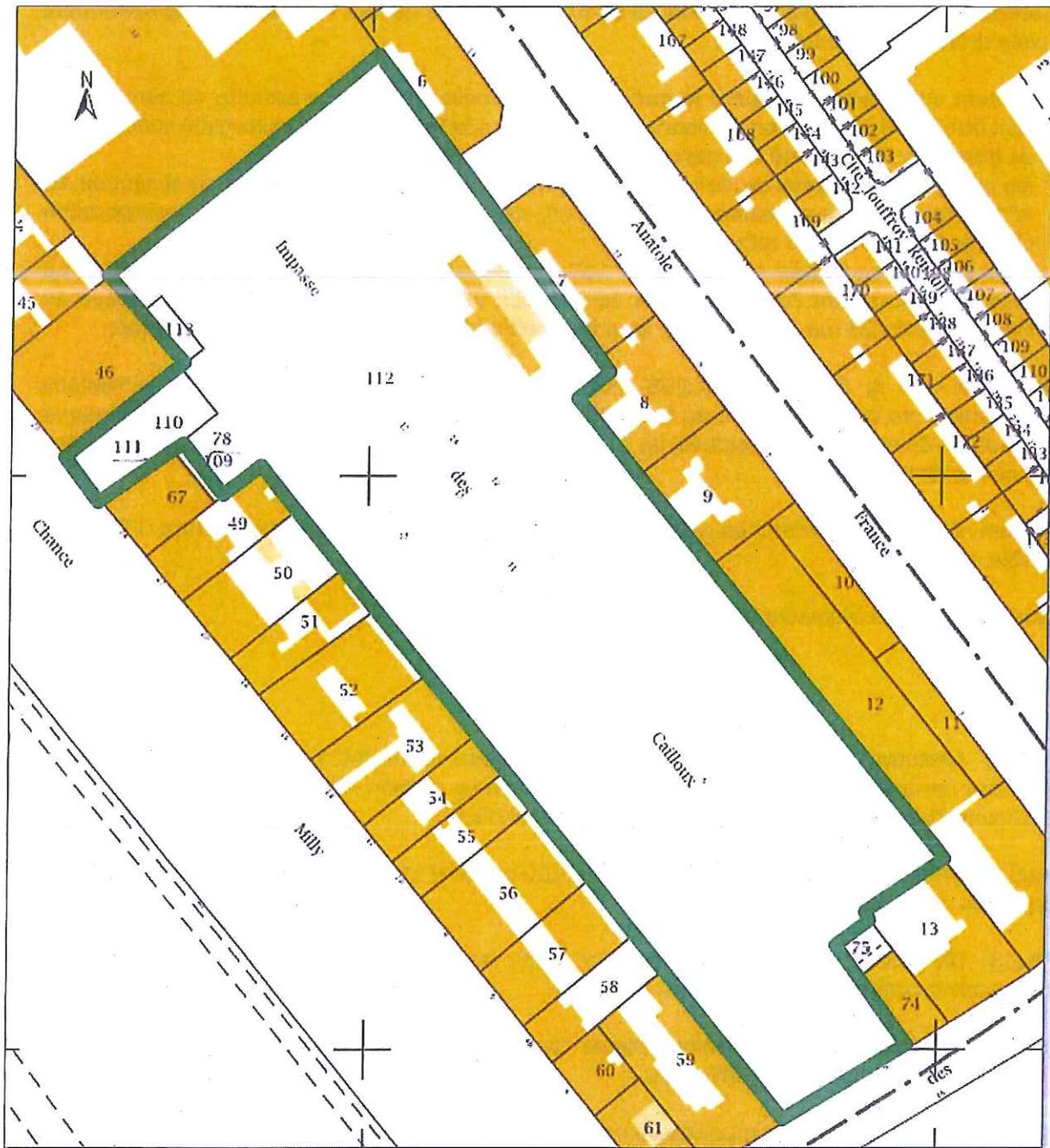
ARTICLE 3 - DIT que la parcelle cadastrée AD n° 113, faisant l'objet d'un bail, sera intégrée au domaine privé communal pour la durée dudit bail.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ces parcelles par la Ville et tous documents y afférents.

ARTICLE 5 - AUTORISE le receveur municipal à encaisser le loyer afférent au bail conclu sur la parcelle cadastrée section AD numéro 113.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
34 pour
1 ne prend pas part au vote (Mme Samia Idri Bayol)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05581-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018



Parcelles rétrocédées par CITALLIOS à la Ville de Clichy

Accusé de réception en préfecture
 092-219200243-20181130-DSGLC18_05581-
 DE
 Date de télétransmission : 30/11/2018
 Date de réception préfecture : 30/11/2018

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181130-DSGLC18_05582- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

Délibération n° 2018/S08/10.5

Objet : Centre artisanal Léon Blum – Acquisition d'un local commercial

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bail à construction conclu le 31 mars 1971 entre la ville de Clichy, propriétaire du terrain d'assiette sur lequel sont édifiées les constructions du Centre Artisanal Léon Blum, et la SCI DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMERCIAL DE CLICHY pour une période de 60 ans à compter du 1^{er} avril 1971 jusqu'au 31 mars 2031 ;

Vu l'avis du 26 octobre 2018 de France Domaine estimant la valeur vénale du local commercial (lot n° 34) du centre artisanal Léon Blum à Clichy à 50 000 € occupé selon les termes d'un bail commercial par un commerce d'école de conduite automobile ;

Considérant que Mme GATTO-SHELLENBERGER, propriétaire du lot n° 34 de la copropriété, propose de vendre à la Ville ce lot représentant les 133/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété de l'immeuble constituant le Centre Artisanal Léon Blum sis 132 rue Martre, 12 à 16 rue Léon Blum et rue Gabriel Péri (parcelles cadastrées E n° 57, E n° 64 et E n° 61) ;

Considérant que le lot n° 34 est un local commercial en rez-de-chaussée, d'une surface de 62 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Martre et de l'aire de circulation intérieure, et qu'il est actuellement loué à l'« Auto-école Pont de Clichy » ;

Considérant que Mme GATTO-SHELLENBERGER accepte de vendre à la Ville ledit local occupé au prix de 50 000 € ;

Considérant l'intérêt que représente pour la Ville de Clichy l'acquisition amiable de ce lot de copropriété ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE l'acquisition au prix de 50 000 € (cinquante mille euros) du local commercial occupé par un commerce d'école de conduite automobile, appartenant à Mme GATTO-SHELLENBERGER, et constituant le lot de copropriété n° 34 de l'immeuble sis à Clichy, 132 rue Martre, 12 à 16 rue Léon Blum et rue Gabriel Péri.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant l'acquisition de ce lot, et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 - AUTORISE le receveur municipal à encaisser le loyer afférent au bail commercial conclu avec l'école de conduite automobile.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

31 pour

4 contre (M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham DAD, M. Ludovic Planté)

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;

M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05583-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/10.6

Objet : Acquisition du lot de copropriété n° 1 de l'immeuble sis 12, rue de Paris

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 juin 2008 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, et la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2016 relative à l'extension dudit périmètre ;

Vu l'avis du 19 octobre 2018 de France Domaine estimant la valeur vénale du local commercial (lot n° 1) de l'immeuble sis 12, rue de Paris à Clichy à 220 000 € libre d'occupation, une marge de négociation de 10 % pouvant être envisagée ;

Considérant que le local commercial formant le lot n° 1 de l'immeuble en copropriété sis 12, rue de Paris (parcelle cadastrée AC n° 44) à Clichy a une surface de 46 m² environ, et représente les 120/1024^{èmes} des quotes-parts de ladite copropriété ;

Considérant que le lot n° 1 sera acquis libre de toute occupation, et qu'il est décrit de la manière suivante au règlement de la copropriété du 12 rue de Paris :

- au rez-de-chaussée : un magasin et en arrière un arrière-magasin et une cuisine,
- au sous-sol : la cave n° 2,
- le droit d'usage en commun avec les occupants des lots n° 2, 4, 5 et 6 des WC situés à droite dans la cour,
- la jouissance privative d'un emplacement de la longueur des WC sur un mètre de large ;

Considérant que la rue de Paris est un axe commercial sur lequel la ville de Clichy entend mener une politique ciblée d'acquisition de locaux commerciaux afin de maintenir et développer une bonne dynamique commerciale, et ainsi répondre à la demande des habitants et des actifs travaillant à Clichy de disposer d'une offre diversifiée et qualitative de commerces de proximité ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DÉCIDE de l'acquisition au prix de 242 000 € (deux cent quarante-deux mille euros) du local commercial, libre de toute occupation, appartenant à Monsieur Manuel BENTO RODRIGUES

et Madame Irma BENTO RODRIGUES, constituant le lot de copropriété n° 1 de l'immeuble sis 12, rue de Paris à Clichy (92110).

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant l'acquisition de ce lot, et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 - DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget des exercices en cours et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

31 pour

3 abstentions (M. Manuel Allamellou, M. Hicham DAD, M. Ludovic Planté)

1 ne prend pas part au vote (Mme Samia Idri Bayol)

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSGLC18_05598- DE Date de télétransmission : 03/12/2018 Date de réception préfecture : 03/12/2018
--

Délibération n° 2018/S08/10.7

Objet : Acquisition du lot de copropriété n°2 de l'immeuble sis 12, rue de Paris

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 juin 2008 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, et la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2016 relative à l'extension dudit périmètre ;

Vu l'avis du 19 octobre 2018 de France Domaine estimant la valeur vénale du local commercial (lot n°2) de l'immeuble sis 12 rue de Paris à Clichy à 190 000 € libre d'occupation, une marge de négociation de 10 % pouvant être envisagée ;

Considérant que le local commercial formant le lot n°2 de l'immeuble en copropriété sis 12, rue de Paris (parcelle cadastrée AC n°44) à Clichy a une surface de 48.90 m², et représente les 120/1024^{èmes} des quotes-parts de ladite copropriété ;

Considérant que le lot n°2 sera acquis libre de toute occupation, et qu'il est décrit de la manière suivante au règlement de la copropriété du 12, rue de Paris :

- au rez-de-chaussée : une grande salle et en arrière une cuisine,
- au sous-sol : la cave n°1 communiquant directement avec la salle du rez-de-chaussée,
- le droit d'usage en commun avec les occupants des lots n°1, 4, 5 et 6 des WC situés à droite dans la cour ;

Considérant que la rue de Paris est un axe commercial sur lequel la ville de Clichy entend mener une politique ciblée d'acquisition de locaux commerciaux afin de maintenir et développer une bonne dynamique commerciale, et ainsi répondre à la demande des habitants et des actifs travaillant à Clichy de disposer d'une offre diversifiée et qualitative de commerces de proximité ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de l'acquisition au prix de 209 000 € (deux cent neuf mille euros) du local commercial, libre de toute occupation, appartenant à la société MILLENIUM INVESTISSEMENT, constituant le lot de copropriété n°2 de l'immeuble sis 12, rue de Paris à Clichy (92110). La

commission d'agence d'un montant de 11.000 € à la charge de l'acquéreur viendra en sus s'ajouter au prix.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant l'acquisition de ce lot, et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 - DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget des exercices en cours et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

31 pour

3 abstentions (M. Manuel Allamellou, M. Hicham Dad, M. Ludovic Planté)

1 ne prend pas part au vote (Mme Idri Bayol)

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05585-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/11.1

Objet : Garantie d'emprunt au profit de l'ESH 1001VIES HABITAT concernant la réhabilitation de la résidence Amadeus -111 logements sociaux PLA sis,39 bis, 41 et 43, rue Madame de Sanzillon.

Le Conseil,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 71063 en annexe signé entre ESH Logement Francilien ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la demande de l'ESH 1001VIES HABITAT (logement Francilien) tendant à obtenir la garantie de la Ville pour la réhabilitation de 111 logements PLA concernant le programme sis 39 bis, 41 et 43, rue Madame de Sanzillon,

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 393 585, 00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n° 71063 constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 – La garantie de la collectivité est apporté aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
34 pour
1 ne prend pas part au vote (Mme Samia Idri Bayol)

commission d'agence d'un montant de 11.000 € à la charge de l'acquéreur viendra en sus s'ajouter au prix.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant l'acquisition de ce lot, et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 - DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget des exercices en cours et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

31 pour

3 abstentions (M. Manuel Allamellou, M. Hicham Dad, M. Ludovic Planté)

1 ne prend pas part au vote (Mme Idri Bayol)

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;

M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05586-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/12.1.

Objet : Protocole transactionnel entre la Ville de Clichy et la société Alliance entreprise

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le projet de protocole transactionnel ci-joint,

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne a notifié à la société Alliance Entreprise le marché référencé 13-058 relatif à la réintégration urbaine de la rue de Neuilly le 6 septembre 2013 pour une durée de 18 mois ferme ;

Considérant que les travaux supplémentaires ont fait l'objet de l'avenant n°2 dont le montant n'a jamais été intégralement versé par la Ville en faveur de la société Alliance Entreprise ;

Considérant que les parties admettent que les travaux supplémentaires, dont une partie du montant reste due à la société Alliance Entreprise, doivent être payés dans le cadre du protocole transactionnel ;

Considérant que les parties ont convenu d'un commun accord, de ramener le montant de la somme due sur l'avenant n°2 de 166.048,59 euros HT à 150.357,48 euros HT.

Considérant que le recours à un contrat de transaction est justifié pour assurer le paiement des prestations ou fournitures commandées au prestataire et exécutées pendant la durée d'exécution du marché, conformément aux dispositions de la circulaire du 7 septembre 2009 précitée ;

Considérant qu'il convient de prévenir un différend susceptible de naître entre la Ville et la société ALLIANCE ENTREPRISE, par le recours à la transaction,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société ALLIANCE ENTREPRISE afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation liée au terme du marché n° 13-058.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181130-DSGLC18_05586- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 01.1 – charges à caractère général.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

31 pour

4 ne prennent pas part au vote (M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham Dad, M. Ludovic Planté)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05586-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—o—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181126-DSGLC18_05594- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/12.2.

Objet : Protocole transactionnel entre la Ville de Clichy et la société Colas

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le projet de protocole transactionnel ci-joint,

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne a notifié à la société Colas le marché référencé 13-057 relatif aux travaux de rénovation de la voirie dans le cadre de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) le 27 septembre 2013 consistant en une mise en zone 30 du secteur Klock,

Considérant que les parties admettent que la difficulté réside dans le paiement des travaux supplémentaires ; que les travaux supplémentaires concernés ont bien été réalisés pendant la durée du marché et pendant son délai d'exécution,

Considérant que les parties ont convenu d'arrêter le montant de la somme due au titre des travaux supplémentaires de 224 242,37 euros HT,

Considérant que le recours à un contrat de transaction est justifié pour assurer le paiement des prestations ou fournitures commandées au prestataire et exécutées pendant la durée d'exécution du marché, conformément aux dispositions de la circulaire du 7 septembre 2009 précitée,

Considérant qu'il convient de prévenir un différend susceptible de naître entre la Ville et la société COLAS, par le recours à la transaction,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société COLAS afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des commandes supplémentaires passées par la Ville.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1.

Article 3 - DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

31 pour

4 ne prennent pas part au vote (M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham Dad, M. Ludovic Planté)

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05588-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

Délibération n° 2018/S08/13.1

Objet : Convention de partenariat avec l'association « Cultures du Cœur » Hauts-de-Seine

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir, aider et protéger les plus fragiles, ainsi que de rendre la culture et les loisirs accessibles à chacun ;

Considérant que l'association « Cultures du Cœur » Hauts-de-Seine a pour objet de lutter contre l'exclusion et d'agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies en facilitant leur accès à la culture et aux loisirs ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - **ACCEPTÉ** le projet de convention triennale entre la ville de Clichy et l'association « Cultures du cœur » Hauts-de-Seine ci-annexé.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05595-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/13.2

Objet : Adhésion à l'association « Les petits débrouillards »

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser l'accès de tous les clichois aux sciences et au numérique ;

Considérant que l'association « Les petits débrouillards » propose différents ateliers sur des thèmes scientifiques, numériques et en lien avec la citoyenneté,

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE d'adhérer à l'association « Les petits débrouillards » au titre de l'année 2018

ARTICLE 2 – DIT QUE la dépense en résultant au titre de l'année 2018, d'un montant de 30 €, sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181126-DSGLC18_05595-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05589-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/14.1

Objet : Création de tarifs d'occupation du domaine public – Marché de Noël 2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés ;

Vu la délibération n° 1.9 du 21 décembre 2017, relative à la mise à jour des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal à usage commercial à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que la ville de Clichy organise un « Marché de Noël » du 14 au 16 décembre 2018 sur le parvis de l'Hôtel de Ville ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer et de fixer le tarif des emplacements des exposants de ce marché ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - CRÉE ET FIXE comme suit, le tarif des emplacements du marché de Noël du 14 au 16 décembre 2018 :

- Tarif pour les 3 jours : 70€ par exposant.

ARTICLE 2 – DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
33 pour
2 abstentions (Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham Dad)

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—○—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181130-DSGLC18_05590- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/14.2

Objet : Approbation de la convention de partenariat liant la ville de Clichy et L'Oréal dans le cadre de la 4^{ème} édition « La Clichoise »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'organisation par la Ville de Clichy de la 4^{ème} Edition de « La Clichoise » dans le cadre de l'opération annuelle « Octobre Rose » qui a eu lieu le dimanche 14 octobre 2018, et dont le but est de sensibiliser au dépistage et à la lutte contre le cancer du sein ;

Considérant la volonté de la Ville de mobiliser la population clichoise lors de cette opération caritative d'envergure ;

Considérant le souhait de la Société L'OREAL, sise à Clichy, de s'associer à cet évènement en apportant une contribution financière d'un montant de 20 000 € pour couvrir les frais engagés par la Ville dans le cadre de cet événement ;

Vu le projet de convention définissant les modalités du partenariat établi à cet effet ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention de partenariat susvisé à conclure avec la Société L'OREAL.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

1 abstention (M. Hicham Dad)

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BÉRNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05591-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S08/15.1

Objet : Adoption de la convention entre la Ville et le conseil départemental des Hauts-de-Seine pour la numérisation et la réutilisation des archives communales par le département

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération départementale du 14 mai 2018 relative à l'adoption d'une convention à passer avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine pour la numérisation et la réutilisation des archives communales par le département ;

Considérant que les archives départementales des Hauts-de-Seine souhaitent compléter ses propres collections par celles des communes dans le cadre d'un vaste programme de numérisation ;

Considérant qu'il est nécessaire d'encadrer l'autorisation de numérisation et de réutilisation des archives communales de la ville de Clichy au département des Hauts-de-Seine ;

Considérant le projet de convention ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ADOPTE la convention entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy pour la numérisation et la réutilisation des archives communales par le département telle qu'annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
Convocation du mardi 20 novembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX (de 9h05 à 10h00), M. Laurent CONVERSY (à partir de 9h05),
Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h40 et à partir de 9h50), Mme Nadoi HADRI,
MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (à partir de 10h00), Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT,
Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mmes Lora TERRINI, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, MM. Sébastien KOPEC (à partir de
9h05), Julien BOUCHET (jusqu'à 10h10), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
Mme Josette BOTET, MM. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 9h05), Manuel ALLAMELLOU (à partir de 9h05),
Mme Samia IDRI-BAYOL (à partir de 9h05), MM. Hicham DAD (à partir de 9h05), Ludovic PLANTÉ (à partir de 9h10),
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par Mme Lora TERRINI (à partir de 10h00),
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h40 à 9h50)
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par Mme Josette BOTET,
Mme Colette MICHEL par M. Loïc PERON,
Mme Sylvie JAN par Mme Helena DUMAIN DE SOUSA,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA,
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 10h10)
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU,
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER,

Étaient absents :

MM. Laurent CONVERSY (jusqu'à 9h05), Sébastien RENAULT, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à
10h00) Mmes Véronique CABASSET, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG,
MM. Sébastien KOPEC (jusqu'à 9h05), Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 9h05), Mme Isabelle MINE RODRIGUES,
M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 9h05), Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h05), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham
DAD (jusqu'à 9h05), Mme Bénédicte ROUBY. MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h10);

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lora TERRINI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 30 NOV. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 26 novembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181130-DSGLC18_05592- DE Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018
--

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

Délibération n° 2018/S07/15.2

Objet : Communication des actes par délégation du conseil municipal au Maire en vertu des délibérations n° 1.7 du 17 novembre 2016 et n° 18.2 du 1^{er} octobre 2018.

Par délibération exécutoire du 17 novembre 2016, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

Décision n° 2018-216 du 3 septembre 2018

Institution d'une régie d'avance au sein du service Communication numérique à compter du 10 septembre 2018.

Décision n° 2018-217 du 28 août 2018

Convention d'occupation temporaire de domaine public conclu avec la SAS GLP Corporation, relative à l'installation d'un espace restauration sur la place des Martyrs de l'Occupation Allemande, lors de la l'organisation de l'édition 2018 du Forum des Associations le dimanche 9 septembre 2018, de 10h00 à 18h00, la recette en résultant étant fixée à la somme de 32,38 €

Décision n° 2018-218 du 7 septembre 2018

Convention de mise à disposition de biens meubles conclue à titre gracieux avec l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Décision n° 2018-219 du 7 septembre 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de locaux sis à la Maison des Associations et au centre Villeneuve, à conclure avec l'association « ATE – Action Théâtre Enfance »

Décision n° 2018-220 du 7 septembre 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de locaux sis à la Maison des Associations, l'Espace Henry Miller, le Centre Villeneuve, salle Heidenheim et le dojo de l'école Jules Ferry à conclure avec l'association « Gymnastique Volontaire »

Décision n° 2018-221 du 7 septembre 2018

Convention de mise à disposition d'un logement de fonction sis 5.7, rue Palloy, conclue avec la directrice de la crèche « Le Jardin Extraordinaire ».

Décision n° 2018-222 du 19 septembre 2018

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs sis 1, rue Chance Milly conclue avec l'association « Amicale bouliste de Clichy » à titre gracieux

Décision n° 2018-223 du 18 septembre 2018

Convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec la société Fender's Pizza relatif à la mise en place d'un food-truck au stade Racine à l'occasion de la fête du Sport 2018 du 22 au 23 septembre 2018, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2018-224 du 19 septembre 2018

Avenant n° 4 révisant la cotisation afférente aux garanties « responsabilité/défense recours » du contrat SMACL n° 15-113 lot n° 1 due pour l'année 2017, la recette en résultant étant d'un montant de 618,92 € TTC.

Décision n° 2018-225 du 20 septembre 2018

Annulation de la décision n° 2018-75 relative à une demande de subvention équipements sportifs structurants auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Décision n° 2018-226 du 26 septembre 2018

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs sis piscine Gérard Durant, conclue avec l'association « CS Clichy 92 Natation » à titre gracieux

Décision n° 2018-227 du 26 septembre 2018

Mandat donné au Cabinet d'avocats DRAI, sis 64, rue de Miromesnil, 75008 Paris, dans le cadre du projet de cession d'un volume sis 40, rue Pierre Bérégozovoy.

Décision n° 2018-228 du 26 septembre 2018

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs sis Gymnase Racine, Gymnase Léo Lagrange, salle de boxe, gymnase Henri Geffroy, Gymnase Nelson Mandela, Piscine Gérard Durant et dojo de l'école élémentaire Jules Ferry A, conclue avec l'association « CS Clichy Gymnastique Volontaire » à titre gracieux

Décision n° 2018-230 du 5 octobre 2018

Convention de mise à disposition de locaux municipaux à l'association Fruits du Désert du 3 au 21 octobre 2018, à titre gracieux.

Décision n° 2018-232 du 5 octobre 2018

Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local sis à la Maison des Associations à conclure avec l'association « OMSPA ».

Décision n° 2018-233 du 6 octobre 2018

Convention de mise à disposition de locaux sis 132, rue Martre, conclue avec l'Association KAMU moyennant une redevance annuelle de 3 600 €.

Par délibération exécutoire du 1^{er} octobre 2018, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

Décision n° 2018-234 du 16 octobre 2018

Don d'un tableau par un habitant de la Ville.

Contrats

Marchés n° 18-033 à 18-034 : Prestation de nettoyage des vitres et des locaux de la ville de Clichy-la-Garenne

Lot N° 01 : Nettoyage des vitres

Notifié le 26/09/2018 à la société MAINTENANCE INDUSTRIE l'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2018 et peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an, démarrant au 1^{er} janvier des années suivantes, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La présente procédure est à prix mixte.

- Une partie forfaitaire pour un montant de 100 854.10€ HT (annuel)
- Une partie à bons de commande sans un montant minimum ni maximum

Lot N° 02 : Nettoyage des locaux

Notifié le 24/09/2018 à la société EUROPE SERVICES PROPRETE l'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2018 et peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an, démarrant au 1^{er} janvier des années suivantes, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La présente procédure est à prix mixte.

- Une partie forfaitaire pour un montant de 899 891.08€ HT (annuel)
- Une partie à bons de commande sans un montant minimum ni maximum

Marché n° 18-036 : Prestations de téléassistance pour les bénéficiaires désignés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Notifié le 27 septembre 2018 avec la société GTS, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05592-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum de 200 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

Marché n° 18-037 : Réalisation et suivi d'une programmation musicale sur la ville de Clichy-la-Garenne

Notifié le 26/09/18 à la société JFL PRODUCTION, la mission est conclue jusqu'au 31 août 2019 en ce qui concerne la programmation de la première saison 2019/2020 pour un montant forfaitaire annuel de 50 000 € HT.

Le contrat peut être reconduit tacitement du 1er septembre 2020 au 30 août 2021 pour la programmation de la saison 2020/2021, puis du 1er septembre 2021 au 30 août 2022 pour la programmation de la saison 2021/2022.

Le prestataire est chargé :

- De caractériser la politique artistique de la Ville en matière de musique selon son historique, son rayonnement, son orientation et ses projets culturels.
- De négocier des spectacles dans le respect des contraintes budgétaires, techniques, sociales et juridiques existantes.
- De créer et organiser un Festival de musique actuelle couplé avec des masters classes dirigées par les artistes programmés (en extérieur).
- Programmer et organiser les concerts de l'Église Saint Vincent de Paul, de la fête de la musique en la valorisant, les formations musicales amateurs de qualité de la Ville (première partie de concerts ...).
- D'aider à la création d'une part une école spécialisée proposant des cours de guitare avec des intervenants français et internationaux de notoriétés et un cursus et d'autre part, un cursus de comédie musicale professionnalisant avec proposition d'insertion dans le monde du spectacle (auditions devant les directeurs de théâtre, agents artistiques, programmeurs...).

Marché n° 18-038 : Exploitation et développement de la cartographie tridimensionnelle de la Ville de Clichy.

Notifié le 02 octobre 2018 avec la société VECTUEL, ce marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La présente procédure est à prix mixte.

- Une partie forfaitaire pour un montant de 20 525 € HT
- Une partie à bons de commande sans un montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 25 000 € HT, soit un montant maximum de 100 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

Marché N° 18-039 à 18-040 : Mise en place d'un village de Noël pour décembre 2018

Lot N° 01 : Installation et exploitation d'une patinoire temporaire

Notifié le 01/10/2018 avec la société SYNERGLACE pour un montant forfaitaire de 93 793 € HT, ce marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la réalisation intégrale des prestations.

Lot N° 02 : Installation, location et gestion d'une tyrolienne et d'un parc de petits véhicules à pédales

Notifié le 01/10/2018 avec la société ESCAL GRIMPE pour un montant forfaitaire de 44 361 € HT, ce marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la réalisation intégrale des prestations.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181130-DSGLC18_05592-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

Marché n° 18-042 : Location, installation et maintenance de sanitaires publics à entretien automatique

Notifié le 12/10/2018 à la société JC DECAUX pour un coût décomposé comme suit :

- 1) Location et installation de sanitaires pour un montant forfaitaire de 42 780 €
- 2) Maintenance préventive annuelle de 7 200 €
- 3) Maintenance curative effectuée par bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

Ce marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un (1) an pour une durée maximale de reconduction de trois (3) ans.

Marché n° 18-043 : Fourniture et plantation d'arbres sur le territoire de la commune

Notifié le 15/10/2018 à la société MARCEL VILLETTE, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter et peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans montant minimum ni maximum.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des actes ci-dessus énumérés pris par délégation du Conseil municipal.